3e Année. — N° 6. PARAIT LE SAMEDI 5 FÉVRIER 1887.

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance :
Quatre Francs par An

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait

La Campagne alarmiste

—o—

On pouvait espérer que, après l'alerte causée il y a quelques jours par l'article du *Daily News*, article dont les allégations ont été démenties le lendemain de la façon la plus catégorique par toutes les chancelleries, personne, en France, ne se laisserait plus émouvoir par les articles alarmistes de n'importe quel journal étranger.

Cette espérance paraissait d'autant plus fondée que tout le monde connaît les raisons que peuvent avoir les journaux allemands qui appuient officiellement ou officieusement la politique de M. de Bismarck pour répandre des bruits alarmants et faire croire à une prochaine guerre. Ces raisons sont des raisons électorales.

Dans le conflit qui s'est élevé entre le chancelier et le Reichstag il s'agit non pas, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, d'une question de paix ou de guerre, mais de la constitution même de l'empire allemand. La lutte est entre le pouvoir personnel et les droits de la nation, entre l'autoritarisme et le parlementarisme.

Si le problème apparaissait avec cette netteté aux yeux des électeurs, M. de Bismarck courrait grand risque d'un échec. C'est donc pour lui une impérieuse nécessité de donner le change à l'Allemagne en faisant faire, autant que possible, les élections, non sur la question constitutionnelle, mais sur la question internationale.

Ces choses, personne ne les ignore. La presse française les a, on peut le dire, ressassées. Il n'est pas de jour où les journaux de toutes les nuances n'aient répété à leurs lecteurs : tenez-vous en garde contre les articles plus ou moins comminatoires qui vont sûrement nous arriver de l'autre côté du Rhin pendant quelque temps ; ce sera une simple manœuvre électorale.

On pouvait donc se croire garanti, grâce à ces avertissements, contre tout affolement du public français à propos d'un article de journal. C'était une erreur. Il a suffi, hier, de l'arrivée d'un article de la *Post* pour causer à la Bourse un effondrement de toutes les valeurs. Tout cela est fort triste.

Assurément, nous ne voulons pas prétendre qu'il n'y a absolument aucune crainte à concevoir pour le maintien de la paix européenne, nous ne voulons pas pousser l'optimisme jusqu'au point où il pourrait être taxé d'aveuglement ; mais, en tout cas, ce n'est point d'après un article de journal, article qui peut être l'effet de la fantaisie individuelle d'un rédacteur ou de l'envie qu'a ce journal de se faire une réclame tapageuse, qu'il faut augurer de la situation et des chances de paix ou de guerre.

Ce qu'il faut considérer avant tout pour se rendre un compte exact des éventualités, ce sont les rapports existant entre les gouvernements, l'état des relations diplomatiques le langage des hommes qui ont qualité pour parler au nom de leur pays, les faits qui peuvent dénoter une situation tendue.

Or, ni les faits, ni le langage des chefs d'Etat, ni les relations diplomatiques ne présentent un caractère alarmant.

Rien en dehors de quelques articles de journaux, ne justifie les alarmes qui se succèdent depuis quelque temps dans le public. Malheureusement, ces alarmes, bien qu'injustifiées, produisent le plus détestable effet au point de vue des affaires, et véritablement il serait par trop stupide que, par crainte de complications qui très probablement ne se produiront pas, nous fussions atteints dans notre fortune et dans notre travail tout autant que si la guerre était inévitable. On fera bien d'y songer et de garder un peu plus de sang-froid si l'on ne veut, à chaque instant, risquer d'être la dupe des spéculateurs en fausses nouvelles et en bruits alarmants.

CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

—

Un décret et un arrêté réglant les nouvelles conditions de l'examen pour le certificat d'aptitude pédagogique viennent de paraître au *Journal officiel*.

Les sessions auront lieu au chef-lieu de chaque département en février et en juin. Les candidats devront produire une demande d'inscription sur papier timbré, un extrait de l'acte de naissance sur timbre, le brevet et un certificat de l'inspecteur d'académie constatant un stage d'au moins deux années. Les stagiaires qui, au moment de la promulgation de la loi du 30 octobre 1886, comptaient cinq ans au moins de services dans l'enseignement public seront, lorsqu'ils se présenteront à l'examen, dispensés de l'épreuve écrite.

Les épreuves comprennent :

1° Une composition écrite sur un sujet élémentaire d'éducation et d'enseignement.

Il sera donné trois heures pour cette épreuve ;

2° Une classe faite dans une école primaire, d'après un programme arrêté par la commission et remis au candidat vingt-quatre heures avant l'épreuve ;

3° L'examen oral qui consiste dans une appréciation de cahiers de devoirs mensuels et une interrogation en rapport avec les autres épreuves du candidat, portant sur des sujets relatifs à la tenue et à la direction d'une école primaire élémentaire.

Telles sont les dispositions qui intéressent de plus près nos jeunes maîtres désireux d'obtenir le titre sans lequel ils ne pourront devenir possesseur d'un poste de titulaire. XXX.

CHRONIQUE
Locale et Départementale

—o—

SISTERON

—

Lorsque je sais pouvoir contribuer au bonheur de mon semblable je me hâte d'accomplir ce devoir d'humanité. C'est donc dans une intention toute philanthropique que je m'empresse de vous donner le conseil suivant :

« Le jeudi-gras 17 février, *avant midi*, (ce point est important), n'oubliez pas de manger une large crêpe » !!! Pourquoi ? me demanderez-vous ? Dame ! bien que depuis longtemps j'entende chanter cette ritournelle, j'aurais été fort embarrassé de vous répondre il y a quelques jours, cette recommandation et son motif me seraient toujours restés inconnus si un heureux hasard ne m'avait conduit dernièrement dans un de nos cafés les plus en vogue : modeste consommateur, je dégustais un moka non adultéré de chicorée, quand une couversation, tenue une table derrière moi, me fit tourner la tête.

Je vis deux indigènes de Saint-Symphorien, qui est resté le pays des vieilles traditions populaires ; au dixième mot, je savais que pour être heureux en ménage, si l'on est riche, ou avoir durant le reste de l'année, si l'on est pauvre, de l'argent plein ses poches, il fallait *manger une crêpe avant le midi du jeudi-gras*.

Faites profit, chers lecteurs, si vous avez confiance et même si vous ne l'avez pas de ce moyen de passer agréablement les onze autres mois de 1887. Car le voilà enfin écoulé ce terrible neigeur, mois de janvier, célèbre par ses abbattages... (rien du baccarat...), sur le pavé de glace, des rôdeurs de nuit et autres pestaculeux viveurs.

Que nous a-t-il apporté de neuf ? rien. La chronique n'a trouvé à glaner que d'antiques nouvelles sur les travaux de l'éboulement, l'expulsion, pour cause de salubrité publique, d'une tribu de sangsues qui avait planté sa tente dans nos murs et les élections partielles ou générales du conseil municipal.

—

Chaque année ramène, à jour fixe, les mêmes sujets de chronique, cette semaine de la Chandeleur nous met ce vieux dicton au bout de la plume :

Le jour de la Chandeleur
L'hiver se passe
Ou prend vigueur.

Nous disons en patois que si le deux février :

L'ours sorté dé sa caougno,
l'hiver duro enca quarante jours.

De sorte que, mercredi le temps étant couvert, la neige ayant fait une légère réapparition, messire l'Ours n'est pas sorti de sa *caougno* et le beau temps va revenir.

Explique qui pourra ce contresens qui est un article de foi pour un grand nombre de nos compatriotes, même des plus huppés.

—

Ne prolongeons pas plus longtemps cette scie à proverbes et passons sans transition aux bals masqués.

Demain, au Casino, a lieu l'ouverture de ces bals qui, chaque année, sont fort brillants. *A travers les abat-jours* nous avons surpris de frais dominos à nœuds roses qui danseront demain plus d'une contredanse où, hélas ! nous ne ferons pas vis-à-vis.

—

Ce soir a lieu également, au Casino, le concert donné par la société musicale les *Touristes des Alpes*.

Le programme est des mieux remplis et des plus attrayants.

Parmi les exécutants figure presque en entier le personnel d'amateurs qui s'est fait applaudir au dernier concert.

Duos, chansonnettes comiques, romances, monologues, fantaisies pour piano et violon, pour violon seul et pour saxophone, *l'Affaire de la rue de Lourcine* (comédie de Labiche), tel est, en substance, le menu de cette soirée récréative.

Ajoutons que, en dehors du droit des pauvres, une partie de la recette sera versée au bureau de bienfaisance pour être immédiatement distribuée aux indigents.

—

CAISSE D'ÉPARGNE DE SISTERON

—o—

Opérations du mois de Janvier 1887

—

111 versements, dont 24 nouveaux.	45,701 »
140 remboursements, dont 8 pour solde	21,999 38
Excédent de Recette. . .	23,701 62

Le Caissier,
A. Besaudun.

© VILLE DE SISTERON

Nous rappelons à nos lecteurs que des conférences populaires auront lieu tous les dimanches de 4 à 5 heures et jeudis de 8 à 9 heures du soir, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Voici les noms des conférenciers :

M. Henri Ner, officier d'académie, *Morale et Philosophie.*
M. Allègre, avocat, *Droit usuel.*
M. Gustave Tardieu, pharmacien, *Sciences.*
M. Delpech, professeur, *Histoire.*
M. Gaston Beinet, *Littérature.*

ÉTAT-CIVIL

Du 29 janvier au 4 février 1887

NAISSANCES

Fontanarous (Louise-Joséphine). — Rossetti (Alfred-Dominique).

DÉCÈS

Trabuc (Marie-Julie), âgée de 75 ans. — Blanc (Marie-Elisabeth), âgée de 30 ans. — Reymond (Claire-Magdeleine), âgée de 64 ans.

CHATEAU-ARNOUX

A la suite de nouvelles élections nécessitées par le départ de M. Cyprien Roubaud, le sympathique président de notre Société musicale, M. Sylvain Jourdan a été élu à la majorité absolue. Nous espérons que, sans nous faire oublier son prédécesseur, il marchera sur ses traces.

DIGNE

Le produit du concert donné, samedi, au profit des inondés, dans la salle du Conseil général, s'élève à 1,000 francs environ.

L'interprétation du programme a valu à nos amateurs de la ville des applaudissements aussi nombreux que mérités.

Bal et lunch ont terminé cette agréable soirée dans les salons de Madame la Préfète, qu'elle avait gracieusement mis à la disposition de tous les assistants de cette fête de charité.

Nos félicitations aux dames organisatrices pour le succès de cette soirée et nos remerciements, au nom des pauvres, pour leur généseuse initiative.

ORAISON

On se rappelle que, pour la deuxième fois, le pont qui était construit sur l'Asse a été emporté lors des dernières inondations. Une passerelle est établie, il est vrai, pour le passage des piétons, mais le service des dépêches entre notre ville et Valensolle ne se fait pas comme avant. M. Andrieux qui nous avait formellement promis, lors de sa dernière visite, de faire activer la reconstruction de ce pont, paraît avoir oublié ses promesses, nous nous permettons de les lui rappeler.

RIEZ

On ne se douterait guère que nous avons des musiciens, et même de bons musiciens dans notre ville. Il y en a pourtant, mais malheureusement ils sont divisés en deux camps : Il y a les guelfes de la clarinette et les gibelins du cornet à piston.

Pour rester étrangère à ces divisions regrettables qui, au lieu de disparaître s'accentuent de plus en plus, nos jeunes gens, qui ne veulent pourtant pas laisser passer le carnaval sans s'amuser, ont résolu de ne pas demander leur concours à nos artistes; pour cela faire ils ont installé au café de France, un piano à manivelle; pendant que nos jolies danseuses se trémoussent, un malheureux s'évertue à moudre polkas, quadrilles, etc.

Ce système n'a pas eu l'approbation de messieurs les critiques, mais tant pis, notre jeunesse passe d'agréables soirées et c'est l'essentiel.

HISTOIRE DE SISTERON

D'après M. Edouard de Laplane

—o—

Chassés de Saint-Vincent, les protestants se réfugièrent à Ribiers, sous le commandement de Jean Selve. Ce chef, à la tête d'une troupe nombreuse, demeura longtemps à Ribiers, menaçant toujours Sisteron de ce côté, tandis que du côté opposé, Senas et Gouvernet, réunis à Peipin faisaient craindre à tout instant quelque entreprise contre la ville.

Les catholiques n'avaient donc rien gagné aux atrocités commises en leur nom. Leur situation n'était pas meilleure. Elle devint bientôt pire par les divisions qui éclatèrent dans leur camp. Le comte de Carces, auquel le roi avait préféré le maréchal de Retz pour le gouvernement de la Provence, forma un parti qui grossit bientôt de la principale noblesse du pays. Les carcistes soutenaient en Provence le parti de la Ligue. Un de leurs chefs, le propre neveu du comte de Carces, le seigneur de Vins, ayant jeté ses vues sur la ville et le château de Sisteron, dont la garde était confiée à trois compagnies corses du régiment d'Ornano, résolut de s'en emparer par la ruse. Mais le complot ourdi par lui échoua dès le début, pendant que de Vins marchait sur Sisteron. Il ne s'y arrêta point, du reste, et se dirigea sur Gap. Là, s'apercevant qu'il n'y avait pour lui aucun avantage à rester en Dauphiné, il revint aussitôt vers la Provence, franchissant les montagnes de Thourd et de Digne, à l'insu du grand prieur de France, duc d'Angoulême, lequel délibérait à Sisteron pour savoir s'il devait continuer à poursuivre l'ennemi. En passant ainsi de nouveau dans les environs de Sisteron, de Vins, pour mieux tromper le duc d'Angoulême, avait laissé à Numeils une compagnie sous les ordres du capitaine Blaise. Tout un régiment dut être employé pour investir cette place, et Blaise n'échappa que par miracle à la fureur des soldats qui s'en emparèrent après un siège très court.

La guerre que les catholiques se faisaient entre eux suspendit un moment celle dont les protestants étaient l'objet. Ceux-ci crurent dès lors n'avoir qu'à épier les mouvements de leurs adversaires et à s'y mêler toutes les fois qu'ils verraient quelque profit à en retirer. C'est ainsi que le baron d'Allemagne, seigneur de Valernes, offrit au colonel Ornano de l'aider à tailler en pièce, le capitaine Blaise. Ornano s'y refusa, regardant presque comme une offense la proposition de livrer les catholiques à la merci de leurs plus cruels ennemis.

Quelques jours après, d'Allemagne informe les consuls de Sisteron qu'il a renforcé la garnison de son château de Valernes, les invitant à n'en prendre aucun ombrage. Les consuls redoublèrent de surveillance, firent construire un nouveau ravelin à la porte de la Baume et murer la porte en fer sur le pont de la Durance. Effrayés de cette mesure, les habitants de la Baume se plaignirent et menacèrent de refuser la garde qu'on exigeait d'eux. La porte resta cependant murée, car on reconnut que les plaignants ne faisaient pas ou faisaient mal la garde. Toutes ces précautions étaient d'autant plus nécessaires qu'un mouvement avait éclaté dans la ville et que deux consuls avaient été, l'un grièvement blessé, l'autre tué.

Sur ces entrefaites, le roi rendit un nouvel édit très rigoureux contre les protestants. Le roi de Navarre écrivit alors à tous les chefs de son parti en Provence, se réservant de leur donner le signal au moment où il faudrait reprendre les armes.

GABRIEL DURAND.

(*A suivre.*)

Que de malades se croient à toute extrémité : leurs rêves sont pénibles, leur idées noires, leur caractère fantastique, et tout cela occasionné par un mauvais estomac ou une irrégularité dans la sécrétion biliaire. Que n'essaient-ils le Hop-Bitters ? que ne lisent-ils au moins le prospectus pour se rendre compte ?

6, Christ Street. Poplar, 15 juin 1882.

Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous informe du bien que j'éprouve par l'emploi de deux de vos bouteilles Hop-Bitters. J'étais exténué, désirais le grand air et était sans appétit, ni énergie. Votre Hop-Bitters, cependant, eut promptement raison de mes souffrances. Vous pouvez vous servir du présent certificat dans l'intérêt de tous.

Votre dévoué, R. J. HOPWOOD.

Depuis 1870

Toury-sur-Jour (Nièvre). Depuis 1870, je souffrais d'un rhumatisme chronique, en outre j'avais continuellement mal au cœur, je suis resté quatre ans sans travailler ; depuis que j'ai pris des Pilules Suisses à 1 fr. 50, je vais beaucoup mieux, je suis très bien sous tous les rapports. Les Pilules Suisses m'ont rendu un grand service, car j'avais employé tous les remèdes imaginables sans succès. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Narquin, sabotier. Légalisation de la signature par la mairie de Toury.

LA TEMPÊTE

A Aristide Jalade.

Au loin, sur la mer écumante,
Et malgré la fureur des flots,
On entend, de leur voix tonnante,
Chanter les braves matelots...

Là-bas, sous la céleste voûte,
L'ouragan trace à l'horizon
Sa terrible et hideuse route,
Engouffrant tout dans son sillon...

La vague, au loin, bien fort s'agite :
Les matelots cessent leur chant,
Car cette tempête maudite
Est menaçante à tout instant.

Ces marins, que notre cœur aime,
Lions sachant devenir doux,
Implorent le grand Dieu suprême
D'arrêter l'injuste courroux...

Le redoublement de l'orage
Vient fondre sur le bâtiment,
Les éclairs fendent avec rage
Les plis sombres du firmament.

Hélas ! rien, rien ne leur pardonne :
Pour eux c'est l'heure de la Mort !
Qu'ils implorent Dieu, la Madone,
Ce fantôme est toujours plus fort...

. . . . . .

Les matelots de la « Joyeuse »
Reposent là dans l'Océan,
Ces têtes à face rieuse,
Ont disparu dans le néant.

Jules Bourdon.

Tribune du Travail

UN CULTIVATEUR

ayant des connaissances spéciales en arboriculture et trente années d'expérience demande une place de jardinier dans une bonne maison. Affermerait au besoin propriété aux environs de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME seule demande de place de concierge ou poste de confiance chez personne seule. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE
UN
APPRENTI PEINTRE
S'adresser à M HONNORAT rue Droite, à Sisteron.

ECHOS

Dans le midi :

— Oui mon cher, j'ai eu tellement

Feuilleton de SISTERON-JOURNAL (7)

LE MÉDECIN DE COTONNE

Félip fit le serment pour nous deux, car je pleurais, et peut-être ne l'aurais-je pas fait.

— Je n'ai rien juré! murmura Thomasso.

Quelques heures plus tard, notre père rendit le dernier soupir en nous tenant embrassés.

A peine eut-il fermé les yeux, que Thomasso se redressa violemment et nous dit :

— Allons, debout, enfants, l'heure n'est plus aux larmes, l'heure n'est pas encore à la prière. Ecoutez-moi et que mes paroles se gravent dans votre cœur. Votre père a été assassiné par Leone, par Leone le bandit, et dans un guet-apens infâme. Votre mère m'envoya à la rencontre de votre père; quand j'arrivai, il me sembla voir un homme, en observation près de la cabane, s'éloigner vivement. J'aidai votre père à panser la blessée. Puis, au moment de partir, la femme de Leone sembla vouloir nous retenir, et, ne pouvant y parvenir, nous recommanda d'éviter le bois.

A peine étions-nous dehors qu'une ombre s'éloigna de la masure en même temps que nous; quoiqu'il fît noir, je suis sûr de l'avoir vue.

Malgré mes observations, votre père voulut passer par le bois pour rentrer plus tôt chez lui. Plusieurs fois nous entendîmes craquer les branches derrière nous.

Enfin, arrivés à une clairière, nommée le carrefour de la croix de fer, nous entendîmes une voix qui nous cria : Halte !

Instinctivement nous nous arrêtâmes en cherchant à voir d'où pouvait venir cette voix. Nous étions en pleine lumière, mais nos yeux ne pouvaient percer l'obscurité des bois qui nous entouraient.

— Halte ! répéta la voix, ou vous allez mourir.

— Je suis trop habitué à lutter avec la mort pour la craindre, dit le médecin de Cotonne, et jamais un bandit ne m'a fait reculer.

— Halte! répéta une troisième fois la voix. Leone n'est pas un bandit, il veut venger son frère.

— Mattei a été frappé par la justice pour avoir tué un enfant; celui qui frappe dans l'ombre sera aussi atteint par la justice.

En disant ces mots, votre père fit un pas en avant.

Un coup de feu retentit ; le médecin de Cotonne chancela et je le vis s'appuyer sur la croix de fer.

— Je suis blessé, dit-il.

— Leone tue toujours, riposta le bandit.

Je m'élançai vers le bois dans la direction indiquée par le coup de feu, mais je me heurtai contre un tronc d'arbre et je tombai au moment où un second coup de feu m'était tiré presqu'à bout portant.

Grâce à ma chute, je n'étais pas blessé, mais Leone avait pu se sauver.

Je revins vers votre père.

— Je suis légèrement blessé au bras, me dit-il, et toi?

— Je n'ai rien, je suis tombé comme un maladroit et j'ai laissé votre assassin s'enfuir.

— Bon, bon, ma blessure ne sera rien; nous dirons à la maison que j'ai été touché par un contrebandier maladroit.

Il fut fait ainsi.

La blessure du médecin de Cotonne, en effet, était peu grave par elle-même; seulement Leone avait eu raison de dire : « Je tue toujours! » Sa balle était empoisonnée.

Le vieux militaire s'arrêta un moment, puis, se tournant vers Thomasso :

— Tel est bien le récit que tu nous fis devant le cadavre de notre père.

— Il est exact. Il faut ajouter que si vous aviez juré de ne pas vous venger, moi, j'avais juré de venger le double meurtre du médecin de Cotonne et de son fils.

Avant les funérailles de votre père, j'allai faire ma déposition à la justice. L'enquête eut lieu immédiatement, et les rapports des médecins déclarèrent que le médecin de Cotonne était mort des suites d'une blessure faite par une balle empoisonnée. Ce qui, du reste, concordait avec les déclarations faites par Leone dans le village, le lendemain du crime.

Un mandat fut lancé contre l'assassin, qui se sauva dans les maquis.

Je me mis à sa poursuite et ne tardai pas à

© VILLE DE SISTERON

peur que mes cheveux se sont dressés sur ma tête, de toute leur longueur, à ce point que mon chapeau est sauté au plafond !

J'ai vu bien plus fort. Moi qui te parle, un jour, c'est ma tête qui s'est hérissée sur mes cheveux... et c'est comme cela que je suis devenu chauve.

—

Deux huissiers chargés d'une saisie furent maltraités en fait et en paroles. Ils verbalisèrent ainsi :

« Lesquels assasins, nous maltraitant et nous injuriant, disaient que nous étions des coquins, des scélérats, des voleurs ; ce que nous affirmons véritable, »

—

Le directeur d'une maison de fous montre ces pensionnaires à un visiteur.

— Celui-là, dit-il, a une singulière folie. Il croit que le gouvernement en veut à son argent.

— Diable ! pas si fou !

—

On cause chasse et gibier :

— J'ai un très beau chien, seulement il mange tous les lièvres que je tue. Et le vôtre, est-ce qu'il rapporte ?

— Parfaitement. Je l'avais perdu, il y a un mois. Il a rapporté... cinquante francs à la personne qui l'a ramené.

—

Un loustic à un de ses amis, du ton le plus digne :

— Si mon patron ne retire pas ce qu'il m'a dit ce matin, je quitte sa maison.

— Qu'est-ce ce qu'il ta donc dit ?

— Il m'a dit... que je pouvais chercher une autre place.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Paris, 2 février 1887.

Le marché est complètement affolé ; la liquidation est désastreuse. Le principal motif de baisse a consisté dans l'impossibilité où les acheteurs ont été de se faire reporter. Il s'en est suivi un effondrement général. Nos rentes ont baissé de plus de 2 francs dans la journée d'hier : 3 0/0 77,50, 4 1/2 0/0 ex-coupon 106.

L'action du Crédit Foncier a perdu 70 francs dans la dernière séance ; elle est à 1382.50. Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ont peu souffert. Les coups de spéculation ont peu de prise sur ces excellents titres. Le léger recul qui s'est produit doit encourager les achats de l'épargne.

L'action de la Société Générale a fléchi seulement de 460 à 455. L'excellente situation de la société et les bénéfices réalisés depuis le commencement de l'exercice soutiennent les cours sans difficulté.

La Société de Dépôts et Comptes courants a été demandée à 602,50. On sait que ce titre peut être assimilé à une véritable obligation, par la fixité de son revenu.

Les polices spéciales A. B. de l'Assurance Financière voient leur clientèle augmenter au fur et à mesure de l'accentuation de la baisse. Les capitalistes ne peuvent faire un meilleur emploi de leurs fonds disponibles.

Le Panama a fléchi de 400 à 392,50. Les obligations sont peu touchées.

Les actions de nos chemins de fer ont perdu du terrain. Obligations bien tenues.

---

découvrir sa retraite.

Je pouvais le tuer, et j'en avais le droit; mais il me fallait son déshonneur avant sa mort.

Je le livrai aux gendarmes; il fut arrêté, jugé, condamné à mort et exécuté sur la place de Corte.

Il y eut un moment de silence.

La figure de Thomasso rayonnait à la pensée de l'exécution de Leone, première satisfaction donnée à la famille. L'officier, la tête inclinée, semblait fouiller dans le passé. Quant aux deux enfants, le récit de la mort d'Antonio et de son père, le médecin de Cotonne, paraissait les impressionner différemment. Giovanni, pâle, les poings fermés, tenait ses yeux baissés; Diana fixait le couteau-poignard placé sur le bureau et regardait obstinément la tache de rouille qui coupait la lame.

— Le jour de l'expiation, reprit le militaire, notre mère, Félip et moi dûmes quitter la Corse : Greppo et Leone étaient alliés à une famille nombreuse, qui nous avait déclaré la vendetta.

— Et quel est le nom de cette famille? demanda Diana en montant sur les genoux de son père; car Greppo et Leone sont des noms de baptême.

Le colonel passa la main sur ses yeux et dit :

— Ce nom, je l'ai oublié.

— Il serait inutile de le connaître aujourd'hui, reprit Thomasso. Le malheur s'est abattu subitement sur cette famille ; elle perdit d'abord tous ses biens, puis tous ses membres, qui périrent de mort violente comme si une main invisible, mais sûre et implacable, s'abattait sur chacun d'eux.

Le dernier, un enfant, a quitté la Corse le 25 mars, en mendiant et en fugitif.

A. Andrei.

Nous commencerons dans notre prochain numéro **Un mauvais rêve**, *histoire d'hiver, par* Emmanuel VINGTRINIER.

Voulez-vous, aimable lectrice, un journal de modes bien fait, bien imprimé, rempli de gravures, de patrons, vous donnant le moyen d'être élégante sans jeter l'argent par la fenêtre? Prenez *La Saison*, journal illustré des Dames : vous y trouverez les dessins, très bien venus et très clairement expliqués, des dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, des patrons en grandeur naturelle et des dessins de broderie à foison. Et quand on pense que l'on peut avoir tout cela pour la modique somme de sept francs par an et de seize francs si l'on désire recevoir en outre 36 planches coloriées ! Il importe de le remarquer, *La Saison* n'est pas un de ces journaux nouveaux-nés qui font de grands sacrifices pour amorcer le lecteur. C'est un recueil connu, comptant dix-neuf années d'existence et de succès toujours croissant.

Afin de permettre à tous de juger de la supériorité de ce journal, un numéro sera envoyé gratuitement aux personnes qui en feront la demande au Directeur de *La Saison*, 25, rue de Lille, à Paris.

ÉTUDE

DE

Me MAURICE ESTAYS

Ancien magistrat, avoué licencié

A SISTERON

—

VENTE

SUR CONVERSION

DE

Saisie immobilière

—

Il sera procédé le LUNDI VINGT-HUIT FÉVRIER, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice de ladite ville, devant M. GIRARD, juge commis à cet effet, à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit, situés sur le terroir de la commune de Salignac.

DÉSIGNATION

des

IMMEUBLES

1° Premier lot

Une propriété située au quartier de Sens, terroir de Salignac, en nature de terre labourable et vague avec bâtiment, confrontant : du levant, Briançon ; du midi, terrain communal ; du couchant, la Durance, et du nord, Blanc, de la contenance de quarante-trois ares vingt-deux centiares, sous les numéros 366 p., 367 p., 368 p., section A du plan.

Mise à prix : trois cents francs, ci . . . . . 300 francs.

2° Deuxième lot

Propriété située au quartier du jas de la Rochette, terroir de Salignac, en nature de pré, confrontant : du levant, Louis Baille ; du midi, la commune ; du couchant, Chabert, et du nord, Célestin Briançon ; de la contenance de six ares quarante-six centiares, sous le numéro 520 de la section C du plan.

Mise à prix : cinquante francs, ci . . . . . 50 francs.

3e Troisième lot

Propriété située au quartier de Damarones, terroir de Salignac, en nature de terre labourable, confrontant : du levant, Etienne Peyrothe ; du midi, Augustin Daumas ; du couchant, terrain communal, et du nord, chemin ; de la contenance de quarante-un ares soixante-seize centiares, sous le numéro 64 de la section B du plan.

Mise à prix : vingt-cinq francs, ci . . . . . 25 francs.

En vertu d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Sisteron le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, le tribunal de céans a ordonné la conversion de la vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée à la requête du sieur Jean-Antoine DELAYE, propriétaire-cultivateur à Salignac, sur les biens de dame Aspasie-Virginie RICHARD, épouse de Bienvenu FANFAN, domiciliée et demeurant à Salignac. Ladite saisie faite par procès-verbal de ETIENNE, huissier à Volonne, du trente décembre mil huit cent quatre-vingt-six, visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le dix-huit janvier mil hnit cent quatre-vingt-sept, volume trente-six, numéro onze, après dénonciation à la partie saisie.

Ladite vente a lieu à la requête de DELAYE Jean, ayant pour avoué Me ESTAYS,

Contre :

Aspasie RICHAUD, épouse FANFAN, ayant Me BEINET pour avoué.

Sisteron, le quatre février mil huit cent quatre-vingt-sept.

ESTAYS

Avoué

Enregistré à Sisteron le cinq février mil huit cent quatre-vingt-sept, folio 58 recto, case 9. Reçu : un franc cinquante centimes ; décimes, trente-huit centimes.

LAMBERT.

ETUDE

DE

Me ESTAYS, ancien Magistrat
Avoué Licencié

A SISTERON (Basses-Alpes).

—

EXTRAIT

DE DEMANDE

EN

Séparation de biens

—

Suivant exploit de Vieux, huissier à Sisteron, à la date du cinq février mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, la dame Emilie Bardonnanche sans profession, épouse du sieur Léon Azéma, employé, demeurant à Sisteron, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau du trois décembre dernier, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens et a constitué Me Estays pour son avoué.

Sisteron le cinq février mil huit cent quatre-vingt-sept.

Pour extrait certifié conforme :

ESTAYS.

ETUDE

DE

Me ELIE CHARNIER

Avoué

A SISTERON (Basses-Alpes)

—

EXTRAIT

DE DEMANDE

EN

Séparation de biens

—

Suivant jugement du tribunal civil de Sisteron du trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, la dame marguerite Virginie Moullet, sans profession, épouse de Victor Imbert, propriétaire, cultivateur, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Noyers, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit Victor Imbert, son mari.

Me Elie Charnier, avoué près le tribunal de Sisteron, demeurant à Sisteron, a été constitué pour la dite dame Imbert.

Pour extrait :

Elie CHARNIER.

A VENDRE

Pour cause de fin de Bail

Et de cessation de Commerce

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

LE MATÉRIEL

DU

CAFÉ DU JARDIN

Rue Droite, à Sisteron

S'Y ADRESSER

ASSORTIMENT COMPLET

DE

VIGNES AMÉRICAINES
FRANCAISES
ET FRANCO-AMÉRICAINES

Jacquez raciné,
Riparia raciné, Othello, petit
Bouchet raciné,
Aramon raciné et autres espèces.

—

S'adresser à **M. Adolphe JOURDAN,**
pépiniériste à Forcalquier.

VINS ET SPIRITUEUX

—

FABRIQUE

De Sirops, Liqueurs et Boissons gazeuses

ENTREPOT DE BIÈRES

—

A. GIRAUD & B. ICARD

Rue Saunerie, (Maison GIRAUD)

SISTERON

—

L'outillage perfectionné, dont dispose cette maison, qui vient de se créer, lui permet de livrer à ses Client des produits irréprochables, à des prix très modérés.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Des Basses-Alpes

PAR

M. FERDINAND TARTANSON

Chef de Bureau à la Préfecture
des Bases-Alpes
Secrétaire-Rédacteur du Conseil général
et de la Commission départemental

Prix : DEUX francs

—o—

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

CARNAVAL DE 1887

LOCTION DE COSTUMES CARNAVALESQUES TRÈS VARIÉS POUR BALS MASQUÉS

GRAND ASSORTIMENT

DE MASQUES, FAUX-NEZ, LOUPS SATINS, etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

J. HONNORAT, PEINTRE

RUE DROITE, A SISTERON

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

ÉPICERIE ET DROGUERIE EN GROS

GRAINES

Potagères et Fourragères

Ferréol JEAN et Cie

47. RUE NEUVE, GAP (Hautes-Alpes)

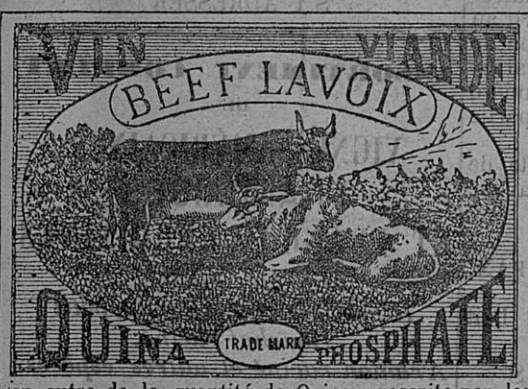

Les principes solubles de la viande constituent l'aliment par excellence des malades et des convalescents, et le

BEEF-LAVOIX

qui est absorbé facilement par les estomacs les plus récalcitrants, contient, par litre, les principes solubles de 1k,090 de viande maigre de bœuf premier choix, en outre de la quantité de Quina prescrite par les formulaires officiels et du Phosphate de chaux si utile pour la formation normale et la consolidation des os. Il est le remède le plus efficace pour guérir promptement la **Scrofule**, le **Lymphatisme**, l'**Anémie**, la **Dyspepsie**, la **Gastralgie**, la **Chlorose**, l'**Atrophie musculaire**, la **Tuberculose**, toutes les maladies des os. Il convient particulièrement aux phtisiques, aux enfants débiles, aux jeunes filles maladives, aux jeunes mères languissantes, à toutes les constitutions affaiblies ou délabrées, aux vieillards, aux convalescents, aux blessés.

Il donne la fraîcheur au teint, la vigueur aux muscles, la richesse au sang, la force et la santé. Nous avons pour l'attester les milliers de médecins qui le prescrivent et toutes les personnes qui en ont fait usage.

Il se prend avant les repas à la dose d'un verre à liqueur, matin, midi et soir et a l'avantage de ne jamais échauffer.

6 FR. *le litre;* **3 FR. 25** *le 1/2 litre, chez tous les Pharmaciens*

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fabrique de Tours de tous systèmes, Scies mécaniques (plus de 50 modèles) Scies pour les étoffes, Dessins et toutes fournitures pour le Découpage. BOITES D'OUTILS.

THIERSOT, *r. des Gravilliers, 16, Paris*

(Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885)

Le TARIF-ALBUM (250 pages et plus de 500 gravures) *est envoyé franco contre* **0 fr. 65**

KEMMERICH LE EXTRAIT DE VIANDE KEMMERICH

6 Diplômes d'honneur — 6 Médailles d'or

dont l'emploi s'est généralisé partout, doit son succès à sa qualité supérieure et à son prix modéré. **Le BOUILLON CONCENTRÉ KEMMERICH**, exclusivement préparé avec de la viande de bœuf, fournit *instantanément* **un Consommé excellent.**

EN VENTE CHEZ TOUS LES DROGUISTES ET ÉPICIERS

Agent général pour la France : **P. DUBOSC, PARIS**

Hop Bitters

LE MEILLEUR REMÈDE QUI AIT ÉTÉ CRÉÉ

Composé de **Houblon**, — les meilleures, les plus mûres et les plus précieuses tenant, en outre, les propriétés d'autres toniques amers qui en sang par excellence et la santé.

Aucune maladie, aucune résister à cet Amer, son action

Buchu, Chicorée, anciennes, les plus renommédecines du monde, curatives les plus efficaces, font le **Dépuratif du** meilleur restaurateur de santé délabrée ne peut étant variée et parfaite.

BIEN EXIGER LA BOUTEILLE DONT LE FAC-SIMILE EST CI-CONTRE

Aucune médecine n'est aussi facile à prendre, et sûre dans son administration, que celle en forme liquide, et n'est, le **Hop Bitters** est encore la plus pure, la plus certaine et la moins chère. — Essayez-en.

UNE BOUTEILLE DE HOP BITTERS ÉCONOMISERA PLUS DE 250 FR. DE DROGUES ET DE MÉDICAMENTS.

Il guérit toutes les maladies de l'estomac, des nerfs, du sang, des intestins, du foie, de la vessie, etc., et 25,000 fr. seront payés pour un cas qui ne serait pas guéri, ou tout au moins soulagé, ou à quiconque prouverait que le **Hop Bitters** contient quoi que ce soit de nuisible dans sa composition.

AVIS : L'adoption universelle et l'action salutaire, surprenante du **Hop Bitters** l'ont rendu tellement populaire, et la demande en est devenue tellement grande, que plusieurs personnes, peu scrupuleuses, se sont mises à contrefaire cet article, dans l'espoir de tromper les honnêtes gens en les engageant à acheter leur drogue au lieu et place du véritable **Hop Bitters**. Evitez toutes ces drogues sophistiquées, quel que soit le nom sous lequel elles vous sont offertes, et n'employez que le **Véritable Hop Bitters Américain**, qui se vend dans de grandes bouteilles carrées à panneaux, couleur d'ambre, portant le nom du docteur Soule moulé dans le verre ; sur un des côtés, étiquette blanche imprimée en lettres noires, avec une grappe de houblon en couleur verte ; sur l'autre côté, étiquette jaune, avec le mode d'emploi imprimé en lettres rouges en Français et en Anglais.

C'est de cette seule façon que le **Véritable Hop Bitters** est vendu

NOTA. — Si votre pharmacien ne peut pas vous livrer de **Hop Bitters**, adressez un mandat-poste à M. ACARD, pharmacien, à Saint-Mandé, près Paris, et vous recevrez de suite, **franco**, les quantités que vous demanderez — 5 fr. le flacon.

Pour éviter la fraude, on est prié de briser les bouteilles vides plutôt que de les jeter.

Horlogerie & Bijouterie

ASSORTIMENT

DE

Pendules, Réveille-Matin et Montres

EN TOUS GENRES

BIJOUX OR & ARGENT

Spécialité de Pierres de Digne

ARTICLES DE MARIAGE

E. Chauvin

RUE DROITE, SISTERON

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES

ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

Certifiée conforme — Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON